

COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2014

Remboursement des frais engagés par le locataire du logement communal sis 1 Place de la Charme pour un dépannage : accepté à l'unanimité.

Durée d'amortissement des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public rue du Stade : fixée sur une période de 6 ans

Présentation par un technicien de la société BODET de l'audit réalisé sur l'installation campanaire : La priorité est le renforcement de la charpente du beffroi pour un montant de 5 628 € TTC.

Election des délégués appelés à siéger dans les différents comités syndicaux
Désignation des représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs.

Désignation d'un délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat :
Le conseil municipal a accepté la passation et la signature d'un avenant limitant la durée restante de la convention de prestations intégrées et a approuvé l'apport en nature au capital social de la société SPL-Xdemat, par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, estimée à 31 000 euros ainsi que l'augmentation du capital social et la modification des dispositions statutaires que cet apport implique.

Constitution de 5 commissions communales :

- COMMISSION DES FINANCES - MARCHES PUBLICS
- COMMISSION ECOLE ET RYTHMES SCOLAIRES
- COMMISSION E.R.P
- COMMISSION CHEMINS-VOIRIES-FORET-ENVIRONNEMENT
- COMMISSION CULTURE - LOISIRS - JEUNESSE ET SPORT - FETES ET CEREMONIES

Une commission d'appel d'offres permanente a également été créée.

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2014 :

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation de 4 %

	Taux de référence 2013	Taux votés pour 2014
Taxe d'habitation	18.98 %	19.74 %
Taxe foncière (bâti)	11.77 %	12.24 %
Taxe foncière (non bâti)	20.30 %	21.11 %
CFE	19.87 %	20.66 %

Fixation du montant des indemnités du Maire et des adjoints au Maire

Délégation de compétences au Maire :

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT le conseil municipal a décidé de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale.

Vente d'herbe sur pied :

Le conseil municipal lance une consultation pour la vente d'herbe sur pied aux habitants intéressés, sur les parcelles communales suivantes :

Section ZH n° 26	81 ares
Section ZB n° 05	49 ares 80 ca
Section ZH n°11	01 hectare 34 ares 10 ca (une partie de la parcelle)

soit au total une surface de 2 hectares 64 ares 90 ca, attribuée en un seul lot, en précisant un prix à l'hectare.

Les soumissions seront reçues en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie jusqu'au lundi 5 mai 2014, 17 heures dernier délai.

L'adjudication aura lieu dans la salle de la mairie lundi 5 mai 2014 à 18h00.

